

l'imprudence de recevoir en dépôt quelques débris de la fortune de la femme M..., dont le mari était accusé de banqueroute frauduleuse.

Aaron ayant été acquitté, n'a pas voulu partir d'Angers sans y laisser un témoignage de son humanité. Trois cents francs ont été donnés par lui pour être distribués en secours aux prisonniers et indigents. De nombreux vivats l'ont accompagné au sortir de la cour d'assises. »

Après cette scène de larmes, qu'auraient à faire de froides réflexions ? Il ne reste de place au cœur que pour l'amour ; et je puis bien espérer que le jour viendra où les Juifs, animés de notre esprit de foi, viendront, dans d'ineffables étreintes, recevoir et donner de saints baisers de paix.

FLEURY LA SERVE.